



Universidad
Zaragoza

Trabajo Fin de Grado

La proposition subordonnée complétive en français
contemporain.

Compleutive subordinate clause in contemporary
French.

Autor/es

José Manuel de Sus Sánchez

Director/es

Francisco José Señalada García

Facultad de Filosofía y Letras

2016

Table des matières

Introduction	3
1. La phrase	4
1.1. La phrase simple	4
1.2 De la phrase simple à la phrase complexe	4
2. Les propositions complétives conjonctives	5
2.1. Les subordonnants	7
2.1.1. <i>Que</i>	7
2.1.2. <i>Ce que</i>	11
2.1.3. Alternance entre <i>que</i> et <i>ce que</i>	12
2.2. Les fonctions	14
2.2.1. Sujet	14
2.2.2. Sujet logique d'une tournure impersonnelle	14
2.2.3. Complément d'objet direct (COD)	16
2.2.4. Complément d'objet indirect (COI)	17
2.2.5. Attribut du sujet	17
2.2.6. Complément du nom	18
2.2.7. Complément de l'adjectif	18
2.2.8. Complément de l'adverbe	18
2.2.9. Apposition et position détachée	19
2.3. Le mode verbal de la subordonnée	19
2.3.1. Commandes du mode par la nature et/ou la modalité du support	19
2.3.1.1. Les types de verbe support	19

2.3.1.2. La modalité de la phrase	20
2.3.2. La place de la proposition complétive	21
2.3.3. La prise en charge de la vérité	21
2.3.4. Les verbes polysémiques	22
2.3.5. Le subordonnant <i>que</i> ou <i>ce que</i>	23
3. La proposition complétive infinitive	23
3.1. La question du sujet de l'infinitif	24
3.2. L'ordre des constituants de la proposition complétive infinitive	26
3.2.1. Le verbe introducteur est un verbe de perception et son agent est un GN	26
3.2.2. Le verbe introducteur est un verbe factitif et son agent est un GN	26
3.2.3. Le verbe introducteur est un verbe de mouvement et son agent est un GN	27
3.2.4. L'agent de l'infinitif est une forme pronominale	27
3.3. Observations à l'analyse traditionnelle	28
3.3.1. Verbes de perception	28
3.3.2. <i>Faire</i> et <i>laisser</i>	29
3.3.3. Verbes de mouvement	29
Conclusion	31
Références bibliographiques	33

Introduction

Dans ce mémoire de fin d'études nous nous proposons d'aborder l'étude du fonctionnement en français contemporain de la proposition subordonnée complétive. Dans le classement traditionnel, cette catégorie regroupe trois types différents de structures syntaxiques : les propositions introduites par le subordonnant *que* (*j'avoue que je me suis trompée*), les propositions interrogatives indirectes (*il m'a demandé quand je quittais la Belgique*) et les propositions dites infinitives (*on entendait le vent caresser les branches*). Nous aurions aimé présenter une analyse aussi exhaustive que possible de chacune de ces constructions, mais les limites d'espace qui nous ont été imposées nous ont obligé à faire un choix et nous avons décidé de focaliser notre attention sur les propriétés de deux structures phrastiques qui nous semblent particulièrement intéressantes : la proposition complétive conjonctive en *que/ce que* et la proposition complétive infinitive.

Notre travail est organisé en trois parties. Dans la première partie, intitulée *La phrase*, nous étudions les questions préalables à une analyse syntaxique, à savoir la notion de phrase simple et de phrase complexe. La deuxième partie, *Les propositions complétives conjonctives*, est consacrée à l'analyse détaillée des propositions complétives conjonctives : nous y abordons la description des caractéristiques des mots subordonnats qui assurent l'enchâssement de la subordonnée dans la phrase matrice, nous dressons la liste des fonctions que la complétive peut assumer par rapport à son verbe support et, finalement, nous passons en revue les principaux facteurs qui déterminent quel mode est employé dans la subordonnée. Dans la troisième partie, *La proposition complétive infinitive*, où nous nous occupons de la syntaxe des constructions infinitives qui apparaissent dans les mêmes contextes que les complétives conjonctives et nous rendons compte des différentes analyses qui en ont été proposées.

Pour la réalisation de notre étude, nous avons consulté les ouvrages spécialisés qui figurent dans la bibliographie finale et nous nous sommes servis d'un corpus composé de deux textes : d'une part, le roman *Dora Bruder*¹, de Patrick Modiano, qui nous a fourni des exemples de ce que l'on appelle « l'usage normatif » ; d'autre part, le roman *Entre les murs*², de François Bégaudeau, dont une partie des personnages est censée utiliser un registre de langue « peu soigné ». Cet auteur essaie de reproduire la façon de parler des jeunes de la banlieue parisienne : non seulement en termes d'expressions, mais aussi en ce qui concerne le parler oral, ce qui nous a permis de disposer d'exemples qui s'écartent de ce que l'on appelle « la norme ».

Le contraste entre la description théorique et l'usage pratique de la langue nous permet d'avoir une vision globale du fonctionnement des propositions subordonnées complétives en français contemporain.

¹ MODIANO, P. (1999), *Dora Bruder*. Paris : Gallimard (Folio). Les exemples de cette œuvre apparaîtront sous l'abréviation suivante : PM.

² BÉGAUDEAU, F. (2006), *Entre les murs*. Paris : Gallimard (Folio). Les exemples de cette œuvre apparaîtront sous l'abréviation suivante : FB.

1. La phrase

1.1. La phrase simple

Nous partons de la définition de phrase proposée par Gary-Prieur (1985 : 43) : « Une phrase simple est une unité linguistique constituée par une structure formelle centrée sur un verbe, véhiculant une proposition douée de sens, et pourvue d'une intonation spécifique ».

Étant donnée la nature de notre étude, ce qui nous intéresse, c'est la partie de la définition qui fait référence au niveau syntaxique³, c'est-à-dire, le fait qu'une phrase est une structure dont le pivot central est un verbe.

Il existe deux types de phrases : verbales et non-verbales. La phrase verbale est le résultat de la combinaison d'un GN et d'un GV, combinaison qui, comme le dit Maingueneau, « permet que s'établisse une relation prédicative ou prédication, c'est-à-dire que l'énoncé dise quelque chose *de* quelque chose [...]. Mais, il n'est pas indispensable qu'il y ait un verbe pour que la phrase exprime une relation prédicative » (Maingueneau, 2009 : 35). Nous pouvons constater dans l'exemple (1) que la prédication s'établit entre *hallucinante* et *cette attitude*.

(1) *Hallucinante, cette attitude.*

Dans ce travail, nous n'allons pas traiter les phrases non-verbales, c'est-à-dire celles dont le noyau n'est pas un GV.

1.2. De la phrase simple à la phrase complexe

Les langues naturelles ont la propriété que l'on appelle récursivité⁴. Cette propriété repose sur le fait qu'un système peut être composé d'éléments qui sont également des systèmes. En morphologie et en syntaxe, cette notion est particulièrement exploitée. Grâce à ce principe un GN, par exemple, peut avoir comme constituant un GP qui, à son tour, contient un autre GP :

(2) *La clé.*

(3) *La clé (de la porte (de l'appartement)).*

(4) *La clé (de la porte (de l'appartement (de mes parents))).*

De même, ce mécanisme permet d'expliquer la formation des phrases complexes, car une phrase complexe n'est qu'une phrase qui contient une autre phrase. Dans l'exemple (5), nous avons une phrase simple qui présente un GN (*le film*) qui est le COD du verbe

³ L'étude de la phrase peut être envisagée de différents points de vue. Pour en savoir plus à propos des autres niveaux d'analyse cf. par exemple Riegel *et al.* (2016 : 201) ou Le Goffic (1994 : § 1-9).

⁴ Cf. Neveu (2009) *s.v.* « récursivité ».

voir. Mais, l'exemple (6) est une phrase complexe où le COD du verbe *voir* correspond à une structure phrasique (*que j'attendais qu'on se range*), dans laquelle, comme on peut le voir, la fonction COD est remplie par une autre phrase (*qu'on se range*). Celles-ci sont appelées *propositions*.

(5) *Frida avait bien vu (le film)*.

(6) *Frida avait bien vu (que j'attendais (qu'on se range)) [...]*. (FB, p.131)

Une phrase *complexe* (ou *composée*) est donc formée par plusieurs propositions, mais elle conserve un contenu propositionnel comme la phrase simple. Il y a plusieurs mécanismes de formation de phrase complexe : la juxtaposition, l'insertion, la coordination et la subordination.

La phrase complexe par subordination, dans son expression la plus simple, est un ensemble constitué par une proposition dite *subordonnée* qui dépend d'une proposition dite *principale*. En général, la relation de dépendance est établie au moyen d'un outil de subordination relatif ou conjonctif. Nous pouvons trouver également des phrases où la relation de dépendance n'est marquée par aucun outil, comme par exemple dans les cas de la proposition infinitive et participiale.

La proposition *subordonnée* est, rappelons-le, très fréquemment incluse dans la proposition *principale*. Comme le signalent Chiss *et al.*, « la phrase complexe [par subordination] le plus souvent n'est pas une unité linguistique d'un niveau supérieur à celui de la phrase « simple » mais une structure [...] dont un ou plusieurs constituants est également une phrase » (1978 : 55).

En ce qui concerne la formation des complétives, la subordination « opère par emboîtement hypotaxique de propositions » (Riegel *et al.*, 2016 : 783), c'est-à-dire elle établit un rapport asymétrique de dépendance. Ainsi, dans la phrase *Je souhaite qu'il soit heureux*, la complétive *qu'il soit heureux* occupe la place réservée au COD de *souhaiter* dans la structure *quelqu'un souhaite quelque chose*.

2. Les propositions complétives conjonctives

Dans cette section, nous allons analyser les propositions subordonnées complétives introduites par la conjonction *que* ou la séquence *ce que* précédée d'une préposition. Il est convenable de rappeler qu'il existe une terminologie très variée pour faire référence à ce type de propositions.

Ces propositions sont nommées *complétives* d'après leur fonction la plus habituelle, qui est celle de complément du GV. Mais cette appellation ne donne pas entière satisfaction, parce qu'elle semble impliquer que ce type de propositions remplit uniquement les fonctions d'un complément alors que, comme le signalent, entre autres, Wagner et Pinchon (1985 : § 653), elles peuvent aussi assumer la fonction de sujet.

Contrairement aux propositions infinitives, elles sont appelées *conjonctives* à cause du terme introducteur : une conjonction de subordination. De plus, elles sont nommées propositions *conjonctives pures* puisqu'elles sont introduites par *que* « un pur outil de jonction entre deux propositions » (Mercier-Leca, 2009 : 132).

De même, ces propositions reçoivent l'appellation de *substantives* (ou *nominales*), parce qu'elles jouent les rôles propres aux GN et alors elles peuvent commuter avec un GN (Radhouane, 2007 : 103). En effet, les complétives ont la possibilité d'être coordonnées à d'autres propositions ayant aussi un statut nominal, par exemple les propositions infinitives ou les interrogatives indirectes (Maingueneau, 1999 : 177).

(7) *Il souhaite émigrer et que tout aille bien.*

(8) *Elle se réjouit de ce qu'il a fait mais surtout, où il l'a fait.*

Étant donné qu'elles sont indispensables à la phrase, elles sont aussi dénommées *conjonctives essentielles*. Considérons les exemples ci-dessous :

(9) *On m'avait dit qu'elle abritait des troupes coloniales.* (PM, p.8)

(10) *J'ignorais à l'époque que cet établissement avait servi pour la rééducation des filles.* (PM, p.41)

Dans l'exemple (9), la complétive *qu'elle abritait des troupes coloniales* occupe la position d'un complément sans lequel la phrase n'aurait pas de sens et serait agrammaticale : **On m'avait dit*. Nous pouvons constater qu'il s'agit d'un complément dont le verbe *dire* a besoin. En effet, la structure argumentale de ce verbe prévoit au moins deux positions syntaxiques qui doivent être saturées : celles qui correspondent à la fonction sujet et à la fonction COD, car il faut quelqu'un qui dit et quelque chose qui est dit. Le premier argument (ou actant⁵), celui qui dit, correspond à *on*, le deuxième argument correspond à la chose qui est dite, *qu'elle abritait des troupes coloniales*. Dans cette phrase, nous trouvons un troisième argument, qui correspond à la personne à laquelle ces paroles sont adressées, et qui est représentée par le pronom atone *me*.

Une autre façon de mettre en évidence que nous avons affaire à un complément essentiel est le test du déplacement : **Qu'elle abritait des troupes coloniales on m'avait dit*. Cette phrase ne respecte pas l'ordre syntaxique prévu (Sujet + Verbe + Compléments). Nous pouvons remarquer que le déplacement de ce complément essentiel est impossible, il ne peut pas occuper une autre place. Si nous voulons déplacer ce complément, sa place doit être occupée par un pronom : *Qu'elle abritait des troupes coloniales, on me l'avait dit*.

En revanche, dans l'exemple (10), nous pouvons observer le GP *à l'époque* qui est un complément facultatif (ou circonstant⁶), puisqu'il n'est pas essentiel pour comprendre le

⁵ « Les actants sont les êtres ou les choses qui [...] participent au procès ». (Tesière, 1966 : 102).

⁶ « Les circonstants expriment les circonstances de temps, lieu, manière, etc., dans lesquelles se déroule le procès » (Tesière, 1966 : 102).

sens du verbe *ignorer*. De plus, nous constatons qu'à la différence de ce qui se passe avec les compléments essentiels, un complément facultatif peut être déplacé sans qu'il soit nécessaire de faire recours à un pronom de reprise : *À l'époque, j'ignorais que cet établissement avait servi pour la rééducation des filles.*

2.1. Les subordonnats

Les propositions complétives conjonctives sont introduites soit par la conjonction simple *que*, soit par la séquence *ce que* précédée d'une préposition. Ces subordonnats sont des mots invariables. Ils ont un rôle d'enchâssement, puisqu'ils permettent à un élément phrasique d'être inséré dans une phrase matrice et de fonctionner comme l'un de ses constituants, aussi bien qu'un rôle de démarcation, car ils sont toujours placés en tête de la subordonnée et délimitent ainsi le commencement.

2.1.1. *Que*

La conjonction *que* est, rappelons-le, le terme introductory d'une grande partie des propositions conjonctives. Contrairement au pronom relatif, la conjonction *que* est un « connecteur pur [qui] ne reprend rien à gauche, sans fonction à droite » (Le Goffic, 1994 : § 26). Dans les exemples cités ci-dessous, nous pouvons remarquer la différence entre le pronom relatif et la conjonction.

(11) *L'idée que j'avais dans la tête a fini par s'imposer.*

(12) *L'idée que tu viennes me réjouit.*

Ces deux phrases ont un point en commun, le GN sujet est composé d'un noyau nominal déterminé suivi d'une proposition subordonnée introduite par *que*. Cependant, dans l'exemple (11), *que* est un outil relatif qui reprend et représente un nom, l'antécédent (*l'idée*), et qui joue une fonction au sein de la proposition subordonnée (*que* est le COD du verbe *avoir*). Par contre, dans l'exemple (12), il s'agit de l'outil conjonctif qui se caractérise par le fait de ne pas avoir d'antécédent (il ne reprend rien à gauche) et de ne pas avoir de fonction dans la proposition subordonnée.

Selon la théorie de la translation de Tesnière, la conjonction *que* est un outil nominalisateur. Prenons comme exemple le GN, *La voiture de Paul*. Le nom propre *Paul* devient un adjectif épithète au même titre que *bleue* dans le GN, *La voiture bleue*. Alors, nous pouvons affirmer que la préposition *de* permet que le nom propre *Paul* fonctionne comme un adjectif.

En ce qui concerne la conjonction *que*, l'opération de transfert syntaxique qu'elle effectue est la même. La proposition *elle viendra* est nominalisée au moyen de *que*. Ainsi, cette proposition peut jouer le rôle d'un constituant nominal à l'intérieur d'une autre proposition : *Je crois qu'elle viendra*. C'est pourquoi, on dit que l'élément *que* sert à nominaliser une structure phrasique (Tesnière, 1966 : 362-367).

Dans les grammaires du français, l'emploi de *que* est ordinairement considéré comme obligatoire quand il est un terme subordonnant. Cependant, il existe des cas où la conjonction *que* n'est pas présente.

Nous trouvons dans la langue populaire des propositions qui manquent de conjonction dans des situations qui ne sont pas admises par la norme.⁷ Après avoir analysé notre corpus, nous constatons que le phénomène de l'absence de la conjonction a lieu dans une tranche d'âge spécifique, celle des adolescents qui ont 13-18 ans environ, et dans un cadre géographique et social précis, celui de la banlieue parisienne où habitent les enfants d'immigrés.

- (13) *Je crois c'est dans la tête.* (FB, p.227).
- (14) *Moi j'pense vous charriez trop.* (FB, p.103).
- (15) *Moi j'trouve c'est trop vrai qu'elle lui ressemble.* (FB, p.282).
- (16) *Vous avez dit c'est une heure mais c'est pas une heure.* (FB, p.15).
- (17) *Non, vous m'avez dit il faut je frappe et après vous dites si je rentre.* (FB, p.95).
- (18) *Elle a dit faut j'veinne.* (FB, p.95).
- (19) *M'sieur à la télé ils ont dit y'aura un débat dans les collèges.* (FB, p.64).
- (20) *M'sieur pourquoi vous avez dit c'est pas bon c'qu'il a dit Bien-Aimé ?* (FB, p.130).
- (21) *J'veous ai dit j'm'excusais.* (FB, p.139).
- (22) *Moi j'dis il faut les interdire parce que [...].* (FB, p.147).
- (23) *Sauf Dounia qui avait lu le livre et m'avait dit y'a trop de descriptions.* (FB, p.184).
- (24) *La fille a dit t'as tout compris.* (FB, p.201).
- (25) *On dirait ils ont été ratés dans le ventre de leur mère.* (FB, p.270).
- (26) *J'veous préviens j'sui pas sûre c'est bon.* (FB, p.29).
- (27) *J'veous jure c'est vrai.* (FB, p.139).
- (28) *Ils voudraient je le dise au conseil de classe.* (FB, p.212).
- (29) *Il a voulu faire genre j'me venge parce qu'il a cru qu'Hinda elle s'moquait.* (FB, p.203).

⁷ Wilmet (2010 : § 675) parle de « vulgarisme ».

- (30) *Ah ça c'est vrai j'veous aime pas beaucoup.* (FB, p.103).
- (31) *C'est vrai il a aussi sa famille en Suisse et aussi en Turquie qu'il ne voit pas.* (FB, p.227)
- (32) *C'est vrai aussi il ne voulait pas venir dans ce collège, [...].* (FB, p.227).
- (33) *C'est possible les élèves ils changent le prof principal ?* (FB, p.67).
- (34) *Mais beaucoup ils pensent vous charriez trop.* (FB, p.103).

Nous avons trouvé 24 occurrences de propositions subordonnées complétives sans subordonnant. Selon les données que nous avons tirées de notre corpus, le verbe qui se prête le plus souvent à la construction d'une complétive sans subordonnant est *dire* (10/24), c'est-à-dire 42% des cas. De plus, nous constatons que 8 des 10 occurrences sont des formés composées : *ai dit* (21), *a dit* (18, 24), *avez dit* (16, 17, 20), *ont dit* (19), *avait dit* (23), qui sont employées pour introduire le discours indirect.

Les deux autres emplois du verbe *dire* (22, 25) qui ne correspondent pas au discours indirect nous font penser à ce que Blanche-Benveniste (1990 : 44) dénomme verbes de « rection faible »⁸. Ceux-ci ont une double possibilité de construction, soit en incise, soit comme verbes support d'une complétive. Les verbes à rection faible sont des verbes à valeur de modalisateurs comme par exemple *croire*, *penser*, *trouver*. Parmi nos données, nous trouvons plusieurs occurrences de ces verbes : *je crois* (13), *je pense* (14), *je trouve* (15) plus certains emplois de *dire*, (22) *j'dis* et (25) *on dirait*, et à moindre échelle d'autres prédicts verbaux à savoir *prévenir* (26), *jurer* (27), *vouloir* (28), *faire genre* (29) ou adjectivaux comme par exemple *être sûr* (30), *c'est vrai* (31). En effet, le subordonnant *que* tend à disparaître lorsque la complétive se construit au moyen de ce type de verbes (Boutin, 2007 : 59).

En ce qui concerne les fonctions syntaxiques, la subordonnée joue presque toujours le rôle de COD (20/24), c'est-à-dire 83% des cas. Quant au mode du verbe introducteur, l'indicatif est employé dans 19 cas tandis que le subjonctif n'est utilisé que dans 3 cas. Par rapport à la modalité de la phrase principale, la modalité assertive affirmative s'emploie dans 19 cas alors que l'assertive négative ne s'utilise que dans 2 cas. De plus, nous avons repéré un cas de modalité emphatique.

Comment expliquer ce phénomène? Il se peut que l'absence de *que* réponde à une évolution spontanée de la langue française déterminée par le principe de l'économie linguistique. Étant donné que l'outil subordonnant *que* est vide sémantiquement, son absence ne soulèverait aucun problème de compréhension, ni grammatical, ni sémantique.

⁸ Blanche-Benveniste (1990 : 44) appelle *rection* « l'ensemble des éléments régis par un verbe ».

De même, sur le plan de la phonétique, ce phénomène pourrait s'expliquer par ce même principe d'économie. La réalisation phonétique de *que* est [kə], une syllabe qui présente un [ə] caduc, qui tend à ne pas être prononcé dans plupart des cas. Ainsi, la voyelle [ə] tombe et la réalisation phonétique de la conjonction devient [k]. Nous pouvons voir en (35) que la tendance à ne pas prononcer [ə] est un fait, même si *que* est suivi d'une consonne. Par conséquent, nous estimons qu'il ne serait pas étonnant que la conjonction *que*, dont la réalisation phonétique est réduite à un son consonantique, puisse disparaître de la chaîne parlée.

(35) *C'est vrai qu't'as pas cours le vendredi, toi.* (FB, p.64)⁹

Toutefois, l'absence de la conjonction *que* n'est pas un phénomène nouveau dans la langue française. Comme le signalent Grevisse et Goosse (2011 : § 1123, H1), cette absence était fréquente en ancien français :

« [...] en ancien français, *que* manquait assez souvent après de verbes comme *dire*, *penser*, *vouloir*, ou devant des propositions avec *ne* explétif : *Tresbien revoudroie / Vostre amors fust moie* [= je voudrais que votre amour fût de nouveau mien] (Colin Muset, VII) ».

Nous avons pu constater que ce phénomène n'a pas lieu exclusivement dans le français hexagonal, mais aussi dans le français de Côte d'Ivoire. Boutin (2007 : 59) affirme que « le subordonnant *que* est très instable dans des situations assez libres vis-à-vis de la norme ».

En outre, nous pouvons constater que ce même phénomène linguistique est commun à d'autres langues voisines, comme l'espagnol ou l'anglais.

Le français et l'anglais sont deux langues qui sont très proches géographiquement, que l'histoire a souvent mises en contact et qui se sont influencées mutuellement.¹⁰ De même que le contact donne lieu à des emprunts linguistiques (*spleen*, *business*), nous nous demandons si le français aurait pu emprunter l'élosion de la conjonction à l'anglais, où ce phénomène est très répandu et accepté par les grammairiens. Il se produit dans les subordonnées nominales formées avec un GV à un mode personnel. Ces propositions peuvent être introduites par *that* ou \emptyset . *That* est une conjonction de subordination équivalente à *que* en français. De même qu'en français, les subordonnées nominales introduites par *that* peuvent occuper les fonctions du GN. Les subordonnées nominales en \emptyset s'emploient exactement de la même façon que les nominales en *that*. Néanmoins, les subordonnées en \emptyset sont généralement réservées à la langue familiale. (Larreya et Rivière, 2014 : 353-356)

(36) *The one thing [that] I hate to do is go to bed when I'm not even tired.* (J. D. Salinguer, *The Catcher in Ray*, p.72)

⁹ Il est convenable de rappeler ici que, François Bégaudeau, l'auteur du livre dont nous avons tiré notre corpus, essaie de représenter de la manière la plus fidèle possible la langue de ses personnages adolescents.

¹⁰ Cf. Walter (2001).

Nous avons repéré également ce phénomène dans la langue espagnole. En effet, certains verbes qui exigent le subjonctif dans la proposition subordonnée, notamment les verbes de volonté et de crainte, selon la RAE (1973 : 517), admettent l'absence de la conjonction *que* à condition qu'il n'y ait pas un sujet préverbal exprimé (Delbecque et Lamiroy, 1999 : 2026). D'autres grammairiens comme par exemple Marcos Marín (1980 : 383) signalent aussi cette absence.

(37) *Temo no se vaya a perder.*

(38) *Se ruega vengan todos los propietarios.*

Si nous comparons le contexte où l'absence de la conjonction a lieu, nous observons que dans les cas du français et de l'anglais la conjonction manque dans la langue populaire tandis qu'en espagnol, elle est supprimée dans la langue soutenue.

2.1.2. *Ce que*

Ce que est employé quand les verbes introducteurs de la proposition complétive exigent une préposition (*à / de / sur / en / pour*). La substitution de *ce que*¹¹ à *que* relève de l'incompatibilité existant en français entre une préposition et la conjonction *que*. Autrement dit, elle est due à l'impossibilité d'associer deux mots non prédicatifs¹². Dans notre corpus, nous n'avons trouvé que deux occurrences de *ce que* précédé de préposition et dans les deux cas il s'agit de la construction *demander à*, ce qui nous a fait croire que l'emploi de *ce que* dans la langue courante est moins fréquent que nous ne l'avions pensé.

(39) *Nous demanderons à ce que ce suivi soit maintenu.* (FB, p.145)

(40) *Donc j'ai demandé à ce qu'on annule les cours à l'heure où ça aura lieu, [...].* (FB, p.246)

Nous avons ici affaire à une séquence *ce que* précédée de préposition que certains grammairiens appellent *locution conjonctive* (Béchade, 1986 : 236) ou *groupe conjonctif* (Chevalier *et al.*, 1988 : 412) tandis que d'autres n'y voient qu'une variante de la conjonction simple *que*, comme par exemple Riegel *et al.* (2016 : 825).

L'analyse de la séquence préposition + *ce que* pose un problème double : établir la nature de *ce* et savoir si la préposition appartient ou n'appartient pas au subordonnant.

Il est évident que *ce que* est une locution conjonctive indécomposable, mais on a avancé plusieurs hypothèses pour expliquer son origine. Certains pensent que *ce* garderait la

¹¹ Wilmet (2010 : § 151, 4, 6°) affirme que le pronom démonstratif neutralisé *ce* « va connaître dans l'inanimé une jolie fortune », dont l'un de ces emplois est de servir de « tampon » entre la préposition et la conjonction.

¹² Ce sont deux mots dont « la matière notionnelle, toute entière tirée du moi-pensant, n'est faite que de ce que la pensée a pu saisir des conditions de son propre fonctionnement » (Moignet, 1981 : 13, cité par Soutet, 2000 : 67).

valeur d'un pronom démonstratif qui serait suivi d'une complétive en apposition (Béchade, 1986 : 236). D'autres donnent à *ce* la valeur d'un démonstratif déterminant soit un nom sous-entendu, dont la valeur serait semblable à celle de *fait* dans le tour *le fait que*, auquel cas la proposition serait le complément du nom sous-entendu (*il veille à ce (N) [que tu partes]*), soit la complétive elle-même. Alors *ce* déterminerait la proposition complétive de la même façon qu'il le ferait avec un GN : *il s'attend à ce [changement] / il s'attend à ce [que tu viennes]* (Maingueneau, 1994 : 102).

Quant à la préposition, il y a des grammairiens qui considèrent qu'elle fait partie du subordonnant : *de ce que* ou *à ce que* est donc analysée comme un tout. Nous avons affaire alors à une locution conjonctive avec une préposition, qui a perdu sa valeur de préposition, en tête du groupe (Radhouane, 2007 : 104). Mais, nous pensons qu'une autre analyse est préférable. Considérons les phrases suivantes :

(41) *Je pense qu'elle est plus riche.*

(42) *Il se félicite de ce que tu aies réussi.*

Prenons d'abord l'exemple (41), nous pouvons délimiter la complétive au moyen du test de la pronominalisation : *Je pense cela / Je le pense* (*cela / le = qu'elle est riche*). Si nous appliquons le test à (42), nous obtenons : *Il se félicite de cela* (*cela = ce que tu aies réussi*) / *Il s'en félicite* (*en = de cela*). Nous constatons que l'élément *de* conserve sa valeur de préposition, de là la pronominalisation de la complétive par *en*. En conséquence, nous pouvons affirmer que la préposition ne fait pas partie du subordonnant.

Il faut signaler que la séquence *ce que* précédée de préposition peut être ambiguë. Elle peut introduire une proposition relative ou bien une proposition conjonctive (une complétive ou même une interrogative indirecte). Alors, il faut distinguer la complétive (43), où *que* n'a pas de fonction, de la relative (44), où le *que* joue le rôle de COD du verbe *offrir*.

(43) *Je m'attendais à ce qu'il me fit de reproches.*

(44) *Je m'attendais à ce que vous m'avez offert.*

2.1.3. Alternance entre *que* et *ce que*

Il existe en français une série de verbes qui peuvent régir *ce que* aussi bien que la conjonction simple *que*. Dans notre corpus, nous avons trouvé quelques verbes qui font partie de cette liste : *se réjouir* (45), *convaincre* (46), *demander* (47), *prévenir* (48), *informer* (49), *se souvenir* (50) et le prédicat adjectival *être vexé* (51).

(45) *Il s'est d'abord réjoui qu'ici elle augmentait, à rebours de ce qui se passait partout dans l'académie.* (FB, p.154)

(46) *Tu me rédiges vingt lignes pour me convaincre que c'est très important pour toi de garder tout ce matériel sur ta tête.* (FB, p.75)

(47) *Nous demanderons à ce que ce suivi soit maintenu.* (FB, p.145)

(48) *J'veous préviens j'sui pas sûre c'est bon.* (FB, p.29).

(49) *Dans ce cas, vous l'informez qu'il fait 28 degrés.* (FB, p.243)

(50) *Je me souviens qu'à l'IUMF ils nous disaient un truc très intéressant.* (FB, p.127)

(51) *J'étais vexé que ma stratégie d'esquive du problème n'ait pas été gratifiée.* (FB, p.33)

Il est à noter que l'alternance entre *que* et *ce que* précédé de préposition n'est pas systématique. Parfois, celle-ci est libre de contraintes, c'est ce qui se passe avec les verbes *se réjouir* ou *se plaindre*, qui admettent les deux constructions (*se réjouir que* et *se réjouir de ce que*, *se plaindre que* et *se plaindre de ce que*). Mais il y a des cas où, même si le choix est toujours possible, chaque forme est associée à un registre de langue particulier. On peut dire *informer que* et *informer de ce que*, mais d'après le dictionnaire Larousse en ligne¹³ il est préférable d'utiliser *informer que* dans l'expression soignée, parce que *informer de ce que* est réservé à l'expression orale relâchée et il faut l'éviter à cause de sa lourdeur. Cependant, ce même dictionnaire, qui recommande d'employer *prévenir que* à la place de *prévenir de ce que*, conseille de dire *profiter de ce que* et non *profiter que*. Ajoutons à cela qu'il existe des verbes qui n'admettent que la construction indirecte : c'est le cas, par exemple, de *s'accoutumer*, *s'habituer*, *s'opposer* ou *veiller*, qui régissent des compléments prépositionnels en *à*. Il convient de rappeler aussi que la valeur sémantique du verbe support peut marquer une tendance à l'emploi de la locution conjonctive : « *de ce que*, marquant la cause, tend [...] à prévaloir sur celui de *que* tout seul » (Sandfeld 1965 : § 20-22).

D'un point de vue diachronique, nous pouvons remarquer que devant une situation de concurrence avec *ce que*, la tendance était auparavant favorable à la conjonction simple *que*. Toutefois, la tendance s'est inversée actuellement (Béchade, 1986 : 242). De fait, il y a certains puristes qui réclament l'emploi de *à ce que* pour les verbes *aimer* et *demande* qui ordinairement devraient régir la conjonction *que* simple (Chevalier *et al.*, 1998 : 114).

Comme nous venons de le voir, les propositions complétives avec *ce que* peuvent parfois se construire tout simplement avec *que*. Afin de faire ressortir la nature sous-jacente de la construction indirecte nous pouvons nous servir du test de la pronominalisation. Nous observons que la pronominalisation de la construction directe se fait en *le* (*Je pense qu'elle est plus riche > Je le pense*) tandis que la

¹³ <http://www.larousse.fr> (consulté le 23 juin 2016).

pronominalisation d'une construction indirecte se fait en *en* : (45) *Il s'en est d'abord réjoui*, (46) *Tu me rédiges vingt lignes pour m'en convaincre*, (50) *Je m'en souviens*, etc.

2.2. Les fonctions

2.2.1. Sujet

La proposition complétive sujet se trouve ordinairement en tête de phrase. Qu'une complétive occupe cette fonction est assez rare, nous reproduisons ci-dessous le seul exemple (52) que nous ayons repéré dans notre corpus.

(52) *Qu'il le dise jovialement a précipité mon irritation.* (FB, p.85)

Au lieu de cette structure, il y a une tendance à se servir d'une complétive détachée en tête de phrase, en prolepse, et reprise par un pronom neutre (*cela*, *ça* ou *ce*) ou un GN du type *la chose* ou *le fait*.¹⁴

(53) *Qu'il le dise jovialement, cela a précipité mon irritation.*

2.2.2. Sujet logique d'une tournure impersonnelle¹⁵

Le sujet grammatical *il* de ces phrases impersonnelles ne recouvre pas la valeur du contenu sémantique du sujet, normalement agent, patient, siège du procès, etc. L'élément *il* n'est que le support grammatical nécessaire à la construction de la phrase, car en français, on a toujours besoin d'un sujet, même si celui n'a aucun contenu sémantique. Alors, la valeur référentielle du sujet est véhiculée par la proposition complétive.

Tout d'abord, nous pouvons constater que ces complétives dépendent d'une série de verbes ou de locutions verbales impersonnelles comme *paraître* (54), *se trouver* (55), *arriver* (56), *sembler* (57) ou *falloir* (58). La complétive se situe toujours après le verbe ou la locution verbale.

(54) *Il paraît que c'est pour séduire l'autre sexe [...].* (FB, p.115)

(55) *Il se trouve que l'année dernière j'ai manifesté contre la guerre en Irak.* (FB, p.192)

(56) [...] *il arrivait qu'il ne dise pas un mot pendant une demi-heure.* (FB, p.166)

¹⁴ Cf. par exemple Riegel *et al.* (2016 : 827) ou Grevisse et Goosse (2011 : § 1124).

¹⁵ La terminologie pour faire référence à cette fonction est très variée : Grevisse et Goosse (2011 : § 1124, b) l'appellent « sujet logique (ou réel) », Wagner et Pinchon (1985 : 561) « siège du procès », Béchade (1986 : 260) « terme complétif », Riegel *et al.* (2016 : 826) « suite de formes impersonnelles ».

(57) *Or il semble qu'il y a des types qui veulent faire exploser des bombes en France pour sanctionner cette loi.* (FB, p.192)

(58) *Il faut que vous le sachiez.* (FB, p.121)

De plus, nous remarquons qu'il y a d'autres complétives qui dépendent d'une construction verbale attributive *il est* + Adj. Les adjectifs qui permettent ce tour expriment un jugement de fait (ou épistémique) comme par exemple, *évident, vrai, clair* (59-60), ou un jugement de valeur (ou axiologique) comme *bon, mauvais, scandaleux* (61) (Riegel *et al.*, 2016 : 826).

(59) *Il est évident que c'est inutile de faire du latin en seconde.* (FB, p.249)

(60) *Il est fort probable que pour cette raison que Salimata ne puisse se rendre de sitôt auprès des siens.* (FB, p.100)

(61) *Il est impensable qu'il n'y ait pas songé.* (Riegel *et al.*, 2016 : 827)

Il existe aussi des complétives qui dépendent des présentatifs comme *voici, c'est, il y a* ou *soi-disant*¹⁶.

(62) *Voici que commence place de l'Étoile le défilé des troupes.* (Riegel *et al.*, 2016 : 827)

(63) *Tu sais ce que c'est, soi-disant que tu les as traitées de pétasses.* (FB, p.85)

Finalement, nous pouvons signaler et rapprocher des tours précédents les complétives dites « quasi-impersonnelles » dont la structure est similaire à celle des constructions verbales attributives + Adj. Mais, à la place de *il*, nous trouvons *ce* ou *ça* (Le Goffic, 1994 : § 94) : *c'est vrai* (64), *c'est sûr* (65), *c'est possible* (66), *c'est marrant* (67), *c'est normal* (68), *c'est important* (69), *ça se fait* (70).

(64) *C'est vrai qu'on a affaire à un spécialiste.* (FB, p.58)

(65) *C'est sûr que c'est pas le sixième, mais bon c'est sympa, globalement.* (FB, p.52)

(66) *C'est possible les élèves ils changent le prof principal ?* (FB, p.67)

(67) *C'est marrant que tu fasses ce bruit parce que justement c'est ce qu'on te reproche.* (FB, p.76)

(68) *C'est normal que nous aussi on fait ça quand on est pas contents.* (FB, p.87)

(69) *C'est important qu'on en parle et que tu entendes ce qu'on dit.* (FB, p.167)

(70) *Comment ça se fait que Youssouf a écrit un scénario et pas toi ?* (FB, p.40)

¹⁶ Le dictionnaire Larousse en ligne explique que le tour *soi-disant* appartient au registre familier, et que dans l'expression soignée, il est préférable d'utiliser les équivalents *sous prétexte que* ou *il paraît que*. <http://www.larousse.fr> (consulté le 23 juin 2016).

2.2.3. Complément d'objet direct (COD)

C'est la fonction la plus habituelle des propositions complétives. Dans notre corpus, nous avons relevé 143 propositions complétives introduites par *que*, dont 97 (soit 68%) occupent la fonction de COD. Nous constatons donc qu'il s'agit d'une structure très prolifique de la langue française.

Les verbes ou locutions verbales qui régissent ces propositions se réfèrent généralement à des actes psychologiques. Ces verbes ou locutions expriment soit l'affirmation, c'est-à-dire la déclaration (*affirmer, dire, etc.*), la connaissance (*apprendre, savoir, etc.*), l'opinion (*croire, penser, etc.*) ; soit la volonté, c'est-à-dire le désir (*désirer, souhaiter, etc.*), la crainte (*craindre, redouter, etc.*), le commandement (*demander, ordonner, etc.*), l'interdiction (*défendre, interdire, etc.*), la permission (*permettre, tolérer, etc.*) ; soit le sentiment, c'est-à-dire la joie (*se féliciter, se réjouir, etc.*), l'étonnement (*admirer, s'étonner, etc.*), le regret, etc. (*déplorer, regretter*) ; soit l'interrogation, c'est-à-dire la demande (*demander, s'informer, etc.*) (Béchade, 1986 : 241-242).

(71) *Les gens disent que j'ai un mauvais caractère.* (FB, p.22)

(72) *Mon père il apprend que vous m'aviez insultée de pétasse il vous tue.* (FB, p.87)

(73) *Je crois que son père est décédé en milieu de trimestre.* (FB, p.111)

(74) *J'ai peur qu'il n'y ait pas assez de chaises.* (FB, p.285)

(75) *Le principal a demandé qu'on laisse ouverte la porte de la salle de permanence reconfigurée pour la circonstance.* (FB, p.214)

(76) *Je n'aurais pas parié qu'elle réalisait qu'elle était socialement foutue.* (FB, p.180)

Étant donné qu'il s'agit de compléments directs, ces complétives sont ordinairement pronominalisables en *le* : *Je n'aurais pas parié qu'elle le réalisait / Je ne l'aurais pas parié, Les gens le disent, Mon père il l'apprend il vous tue, Je le crois, etc.*

En principe, la complétive se trouve après la proposition principale. L'ordre interne des mots dans la complétive respecte l'ordre canonique. La conjonction *que* se caractérise, rappelons-le, par le fait d'être un pur marqueur et de ne pas être douée d'une fonction, par conséquent, sa présence ne provoque aucun remaniement. Néanmoins, il faut tenir compte que l'inversion du sujet est possible si le verbe de la proposition subordonnée est intransitif et que son sujet est un GN relativement long (Riegel *et al.*, 2016 : 825).

(77) *J'aime que surviennent de nombreux rebondissements.* (Riegel *et al.*, 2016 : 825).

2.2.4. Complément d'objet indirect (COI)

Lorsque la construction du verbe s'opère de manière indirecte dans la phrase simple, la complétive prend d'ordinaire une forme indirecte, mais comme nous avons vu avant, le subordonnant prend la forme *ce que*, bien qu'il soit parfois possible de le remplacer par *que*.

(78) *Nous demanderons à ce que ce suivi soit maintenu.* (FB, p.145)

(79) *Donc j'ai demandé à ce qu'on annule les cours à l'heure où ça aura lieu, [...].* (FB, p.246)

(80) *Il s'est d'abord réjoui qu'ici elle augmentait, à rebours de ce qui se passait partout dans l'académie.* (FB, p.154)

(81) *Je me souviens qu'à l'IUMF ils nous disaient un truc très intéressant.* (FB, p.127)

2.2.5. Attribut du sujet

Cette fonction fait l'objet de débats parmi les grammairiens. Certains réclament que la complétive joue le rôle d'attribut du sujet parce qu'il est d'ordinaire postposé au verbe. Dans l'exemple *L'essentiel est que tu viennes*, le GN *l'essentiel* serait donc le sujet et *que tu viennes*, l'attribut.

En revanche, d'autres grammairiens pensent que la complétive (*que tu viennes*) est vraiment le sujet de la phrase. Cette opinion peut être justifiée par deux types d'arguments. D'une part, sur le plan syntaxique, nous constatons que ce sont des structures parallèles : *Que tu viennes est l'essentiel* et *L'essentiel est que tu viennes*, dans ces cas, le contenu propositionnel de la phrase complexe ne varie pas en fonction de son ordre. Afin de savoir quel est le sujet nous pouvons faire recours au clivage *c'est...qui*, ce qui permet d'isoler le sujet. L'élément que l'on extrait et que l'on encadre dans la structure de clivage est alors le sujet : *L'essentiel est que tu viennes > C'est que tu viennes qui est l'essentiel / *C'est l'essentiel qui est que tu viennes*. D'autre part, au niveau sémantico-logique, des grammairiens comme Grevisse et Goosse (2011 : § 1124), Béchade (1986 : 239) ou Riegel *et al.* (2016 : 827) considèrent que la distribution des rôles thématiques dans la phrase conduit à conclure que le sujet de la phrase est la complétive.

Nous n'avons pu documenter aucune occurrence du type *GN est que*, mais nous avons trouvé du type *GN c'est que*, ce dernier tour est considéré par Le Goffic (1994 : § 93) comme voisin du premier. Il considère même que, dans le français oral spontané, il est plus habituel de trouver *c'est* au lieu de verbe *est* seul, dans ces cas nous avons un terme en annonce qui est repris en anaphore par *ce*.

(82) *L'important c'est qu'on perd trop de temps.* (FB, p.16)

(83) *Le problème c'est qu'il y a trop de monde.* (FB, p.71)

(84) *Le but c'est surtout qu'il parle de plein de choses avec les gens qu'il rencontre.* (FB, p.107)

2.2.6. Complément du nom

La complétive se trouve toujours après le nom dont elle est le complément. Contrairement à la complétive apposition, elle se trouve toujours à côté du nom sans pause à l'oral et sans virgule à l'écrit. En général, ces complétives sont introduites directement par *que*.

(85) *J'ai l'impression qu'il est déprimé.* (FB, p.227)

2.2.7. Complément de l'adjectif

De même que la complétive complément du nom, elle se place toujours après l'élément dont elle dépend, l'adjectif. Ces complétives sont introduites directement par *que*.

(86) *Vous êtes sûres que vous avez le droit de manger ?* (FB, p.80)

(87) *J'ai attendu d'être sûr qu'elle ne plaisantait pas.* (FB, p.140)

(88) *J'étais vexé que ma stratégie d'esquive du problème n'ait pas été gratifiée.* (FB, p.33)

2.2.8 Complément de l'adverbe

Dans ce cas, nous avons affaire à un adverbe modalisateur suivi de *que*, qui précise « le degré de réalité que le locuteur assigne au contenu propositionnel du reste de la phrase (*probablement*, *peut-être*, etc.) ou l'évaluation qu'il en fait (*heureusement*, *naturellement*, etc.) » (Riegel *et al.*, 2016 : 653).

(89) *Peut-être que ce mot désordonné vous étonnera mais l'ambiance est pénible.* (PM, p.126)

Certains linguistes estiment qu'il s'agit des phrases où la principale est réduite à un adverbe suivi de *que*. Ceux-ci parlent de complétives à fonction complément de l'adverbe, qui se trouvent toujours après l'élément dont elles dépendent, l'adverbe (Béchade, 1986 : 259). Par contre, d'autres ne reconnaissent pas le statut de phrase à ces constructions et parlent de « pseudo-propositions » (Grevisse et Goosse, 2011 : § 1121, b).

2.2.9. Apposition et position détachée

Ce type de complétive se trouve obligatoirement en position détachée, elle est séparée du reste de la phrase au moyen d'une pause à l'oral et d'une virgule ou deux points à l'écrit. Dans l'exemple (90), la complétive *que je pars avec eux* est apposée au GN *un désir*. Dans l'exemple (91), la complétive apposition *qu'ils fêtent l'Aïd* est détachée et reprise par *ça*. Toutefois, nous pouvons penser à une absence de support : « Il peut se faire qu'une complétive puisse être employée seule, sans qu'une proposition principale la régisse. Celle-ci est sous-entendue » (Béchade, 1986 : 245).

(90) *Il n'a qu'un désir : que je parte avec eux.*

(91) *Qu'ils fêtent l'Aïd, OK, mais qu'ils en profitent pour sécher deux jours, ça s'fait pas.* (FB, p.99)

2.3. Le mode verbal de la subordonnée

Le choix du mode dans les propositions subordonnées complétives a fait l'objet de nombreuses études. Dans cette section nous allons essayer de rendre compte des principaux facteurs qui déterminent le choix du mode verbal de la subordonnée complétive conjonctive, soit de l'indicatif, soit du subjonctif.

L'indicatif permet de situer le procès dans l'une des trois époques de la chronologie : passé, présent et futur. De ce fait, il est considéré comme le mode de l'actualisation. En revanche, le subjonctif n'inscrit pas de manière précise le procès évoqué par le verbe sur l'axe temporel et, par conséquent, il est inapte à saisir le procès dans sa complète actualisation (Riegel *et al.*, 2016 : 563). C'est pourquoi, il est employé lorsque le procès est envisagé comme virtuel, et non posé comme actuel.

Selon la tradition, le mode dans la proposition subordonnée complétive peut être imposé par la nature et/ou par la modalité du support. Mais, il existe d'autres facteurs qui déterminent le choix du mode.

2.3.1. Commandes du mode par la nature et/ou la modalité du support

2.3.1.1. Les types de verbe support

L'indicatif est employé lorsque la proposition complétive dépend d'un verbe, d'un nom, d'un adjectif exprimant une constatation, une certitude, une vraisemblance, une probabilité, etc. (Grevisse et Goosse, 2011 : § 1125).

(92) *Non mais il se trouve que l'équipe pédagogique est unanime sur les bavardages.* (FB, p.120)

(93) *Il est évident que c'est inutile de faire du latin en seconde.* (FB, p.249)

Le subjonctif est de règle lorsque le support dont dépend la complétive exprime la volonté (du souhait à l'ordre), la nécessité, le sentiment, la crainte.

(94) *J'aurais voulu que chacun vienne lire au tableau son texte sur la pollution mais les Chinoises ne sauraient pas.* (FB, p.55)

(95) *J'avais imposé le silence absolu, et qu'on ne louche pas sur la copie voisine.* (FB, p.80)

(96) *Il faudrait qu'il y ait un jeu de manuels disponible dans les classes.* (FB, p.43)

(97) *J'ai peur qu'il n'y ait pas assez de chaises.* (FB, p.285)

2.3.1.2. La modalité de la phrase

Le subjonctif est obligatoire lorsque le support de la proposition complétive exprime la négation, le doute ou la possibilité. Mais, quand les supports qui marquent le doute et la négation sont accompagnées d'une négation ou se trouvent dans une phrase interrogative ou bien dans une phrase de condition, l'indicatif devient « logique ». Mais, le subjonctif reste présent dans certains cas, car la notion de doute n'est pas totalement effacée (Grevisse et Goosse, 2011 : § 1126).

(98) *Je doute qu'il soit un joueur professionnel.*

(99) *Je ne doute pas qu'il est un joueur professionnel.*

Le subjonctif devient obligatoire si les supports de la complétive exprimant une constatation, une certitude, une vraisemblance ou une probabilité sont accompagnés de la négation ou l'interrogation.

(100) *Paul n'est pas certain que le joueur anglais remporte le trophée des Internationaux de tennis de France.*

Nous voulons faire allusion particulièrement au cas d'*être probable* : Il semble que *le probable* autorise le subjonctif aussi bien que l'indicatif parce que le procès se situe dans « une sorte de zone franche entre le champ du certain et le champ du possible » (Soutet, 2000 : 63).

(101) *Il est fort probable pour cette raison que Salimata ne puisse se rendre de sitôt auprès des siens.* (FB, p.100)

2.3.2. La place de la proposition complétive

La complétive en tête de phrase, que ce soit sujet ou apposition, régit généralement le subjonctif. Sur le plan sémantique, la valeur de vérité du contenu propositionnel de la complétive est suspendue (Riegel *et al.*, 2016 : 566). Cependant, si le verbe support commande l'indicatif avant le déplacement en tête de phrase et que le locuteur veut insister ou actualiser le procès, nous trouvons l'indicatif. (Soutet, 2000 : 50)

(102) *Qu'il le dise jovialement a précipité mon irritation.* (FB, p.85)

(103) *Qu'il le dise jovialement, cela a précipité mon irritation.*

(104) *Que Pierre est malade, personne ne le sait.* (Soutet, 2000 : 49)

2.3.3. La prise en charge de la vérité de l'énoncé¹⁷

A) La commande lexicale impose l'indicatif lorsque la vérité de ce qui est dit dans proposition complétive est prise en charge, c'est-à-dire assumée. Cette évaluation de la vérité de la subordonnée est susceptible d'être effectuée par deux entités : d'une part, le sujet d'énonciation qui assume l'ensemble de la phrase et d'autre part, le sujet d'énoncé qui effectue l'acte décrit dans la complétive.

Dans l'exemple qui suit, la vérité est prise en charge tant par le sujet d'énonciation (le locuteur qui produit l'énoncé) que par le sujet d'énoncé (*Ana*). Cette situation s'observe avec des verbes comme *savoir* ou *se douter*.

(105) *Ana sait que Louis est venu.*

Dans l'exemple qui suit, la vérité est assumée exclusivement par le sujet d'énonciation. Cette situation s'observe avec des verbes comme *ignorer* ou *oublier*.

(106) *J'ignorais qu'elles s'étaient fait élire au conseil d'administration.* (FB, p.76)

Dans l'exemple qui suit, la vérité n'est assumée que par le sujet d'énoncé. Cette situation s'observe avec des verbes comme *s'imaginer* ou *prétendre*.

(107) *Ana s'imagine que Louis est venu.*

B) La commande lexicale impose le subjonctif dès que la prise en charge de la vérité s'avère être impossible. Cette situation a lieu dans trois cas :

1. La vérité est mise en cause ou refusée. Cette situation s'observe avec des verbes comme *douter* ou *refuser*.

(108) *Anne refuse que Louis soit venu.*

¹⁷ Cf. Soutet (2000 : 59)

2. La vérité n'est pas susceptible d'être évaluée par le sujet de la proposition principale. Cette situation s'observe avec des verbes comme *attendre* ou *vouloir*.

(109) *Le principal attendait que chacun ait pris place dans le U.* (FB, p.126)

(110) *Vous voulez que j'ressorte m'sieur ?* (FB, p.29)

3. La valeur de vérité de la proposition complétive n'est pas évaluée, mais elle fait l'objet soit d'un constat de nécessité (111), soit d'un constat de possibilité (112), soit d'un jugement de valeur (113, 114).

(111) *Il faut que vous le sachiez.* (FB, p.121)

(112) [...] *il arrivait qu'il ne dise pas un mot pendant une demi-heure.* (FB, p.166)

(113) *J'étais vexé que ma stratégie d'esquive du problème n'ait pas été gratifiée.* (FB, p.33)

(114) *Mais c'est vachement bien que tu lises ça.* (FB, p.107)

2.3.4. Les verbes polysémiques

En français, il est assez habituel qu'un verbe ait deux ou plusieurs signifiés distincts, c'est ce que l'on appelle la polysémie. Parfois, la différence entre deux signifiés autorise l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif en fonction de l'acception (Soutet, 2000 : 61). Nous observons dans les exemples cités ci-dessous que la polysémie des verbes *dire* et *espérer* est mise en évidence selon le choix d'un mode ou de l'autre. En (115), le verbe *dire* signifie *énoncer* alors qu'en (116), *dire* signifie *ordonner*.

(115) *Mohammed-Ali avait dit que les Arabes se plaignent [...].* (FB, p.70)

(116) *Vous lui dites qu'il fasse la demande par écrit, et qu'il signe.* (FB, p.242)

En principe, le verbe *espérer* régit l'indicatif dans la complétive, notamment le futur parce que l'on projette le procès vers le futur. Mais, il existe aussi la possibilité d'assimiler la valeur d'*espérer* à celle des verbes *souhaiter* ou *désirer*, qui régissent le subjonctif.

(117) *J'ai espéré que ce ne soit qu'un défaut de prononciation.* (FB, p.130)

(118) *J'espère que tu passeras en troisième.* (FB, p.172)

2.3.5. Le subordonnant *que* ou *ce que*

Comme nous l'avons vu dans la section consacrée aux subordonnats, une proposition complétive conjonctive est introduite par la conjonction *que* ou par *ce que*.

Dans son étude sur l'emploi du subjonctif, Soutet (2000 : 71) explique que, dans les propositions complétives introduites par *ce que*, le rôle de *ce* est de conférer à *que* une « dose » de positivité qui fait défaut à la conjonction. Mais, il ajoute que la capacité actualisante de *ce* est fortement conditionnée par la nature de la préposition qui le précède. Ainsi, la préposition *à*, « avec un sens de but ou d'intention », semble bloquer la capacité actualisante de *ce*. Inversement, la préposition *de*, « avec un sens d'origine ou de cause agissante », produit un effet actualisant qui inverse l'orientation virtualisante du verbe. Soutet conclut que, de soi, *ce que* ne possède pas la capacité d'imposer l'indicatif dans la proposition complétive. Mais, il affirme que *de ce que* est d'ordinaire suivi de l'indicatif et à *ce que*, du subjonctif. Dans leur grammaire, Riegel *et al.* (2016 : 825) expriment un avis similaire. Signalons, toutefois, que les exemples de *de ce que* suivis de subjonctif ne manquent pas. Les rédacteurs du dictionnaire Larousse en ligne indiquent, par exemple, que *s'indigner de ce que* et *être indigné de ce que* admettent l'indicatif et le subjonctif. Il s'agit d'une question qui mérite une étude approfondie que nous ne pouvons pas aborder ici.

3. La proposition complétive infinitive

Le statut de la proposition infinitive est problématique et fait l'objet de nombre de débats dans la littérature linguistique. Dans cette section nous allons essayer de rendre compte des diverses interprétations qui ont été avancées à ce sujet.

En principe, il est possible d'établir un parallélisme entre les complétives introduites par *que* et les propositions subordonnées que l'on appelle *infinitives*, car les deux ont un statut nominal.¹⁸ Toutefois, ce parallélisme n'est pas systématique. Dans certains cas, le choix entre la complétive et l'infinitive est libre (119), mais il y a des cas où l'infinitive est obligatoire (120) et des cas où l'infinitive n'est pas possible (121) (Grevisse et Goosse, 2011 : § 1128).

(119) *Je pense partir demain / Je pense que je partirai demain*

(120) *Je veux partir / * Je veux que je pars*

(121) *Je vous annonce que je pars / * Je vous annonce partir*

Contrairement aux propositions complétives introduites par la conjonction *que* ou la locution conjonctive *ce que*, les propositions dites *infinitives* ne présentent, *a priori*, aucun subordonnant. Alors, nous avons affaire à un type de subordination asyndétique.

¹⁸ Pour certains linguistes comme Riegel *et al.* (2016 : 829), malgré cela, ce parallélisme n'est pas absolu parce que chaque type de subordonnée implique des nuances différentes.

Il faut noter, cependant, que l'infinitif est précédé dans certains cas d'un élément *de*¹⁹ (parfois même par *que de*). En réalité, il ne s'agit pas d'une préposition puisqu'il n'a pas de relation avec l'unité lexicale qui commande l'infinitif.

(122) *Le professeur regrette de n'avoir pu/su capter l'attention de Jean en classe.* (FB, p.104)

(123) *Un père a allégué que d'être en cinquième l'avait sans doute perturbé.* (FB, p.245)

Quand la pronominalisation de cette construction infinitive est possible, elle est toujours du type direct en *le* : *Le professeur le regrette*, ce qui montre qu'il ne s'agit que d'un indice ou appui de l'infinitif et que cet élément ne garde pas sa valeur de préposition (Riegel *et al.*, 2016 : 829).

Au niveau morphologique, l'infinitif ne possède pas de marques de personne, de temps ou de nombre, il ne présente que l'opposition entre forme simple et forme composée. Nous pouvons constater que l'infinitif a un grand nombre de traits de phrase. Outre la possibilité de jouer les mêmes fonctions qu'une complétive, il peut être passivé (*je regrette avoir été dupé*) ou nié avec une négation de phrase (*Je regrette de ne pas venir*) (Maingueneau, 1999: 197).

3.1. La question du sujet de l'infinitif

Vu qu'une phrase est définie comme la combinaison d'un GN et d'un GV et que l'infinitif n'a pas de marques de personne, va-t-il pouvoir être le noyau d'une proposition subordonnée tout comme un verbe à forme personnelle ? Pour certains grammairiens comme Gardes-Tamine (1988 : 39), la réponse est négative : elle n'accorde pas le statut de proposition à ce que d'autres linguistes appellent proposition infinitive parce qu'elles ne sont pas centrées autour d'un verbe à un mode personnel. Cependant, pour la grammaire générative la réponse est affirmative : tout infinitif a un sujet que l'on représente par PRO. Mais, celui-ci est susceptible de ne pas correspondre à une expression lexicale dans le discours. Considérons les exemples qui suivent :

(124) *Si vous me permettez de vous corriger.*

(125) *Je souhaite [PRO revenir brièvement sur les résultats du brevet blanc].* (FB, p.181)

¹⁹ Nous observons que la terminologie déployée pour faire référence à cet élément est diverse : Gardes-Tamine (1988 : 42) parle d'un « élément tampon ». Riegel *et al.* (2016 : 831) signalent que certains verbes dont la construction dans la phrase simple est directe commandent *à* ou *de* devant la proposition infinitive et que certains parlent de marqueurs d'infinitif ou de complémenteur¹⁹. Maingueneau (1999 : 198) parle de « morphème de liaison » et ajoute que certains le considèrent un subordonnant pour les propositions infinitives au même titre que *que* des complétives.

L'infinitif *corriger* dans (124) et l'infinitif *revenir* dans (125) ont chacun un sujet qui n'a pas été exprimé mais qui a la même valeur référentielle que les pronoms conjoints *me* dans la première phrase et *je* dans la deuxième. Puisque « on appelle contrôle la relation qui s'établit [...] entre un GN de la principale et l'élément PRO » (Maingueneau, 1994 : 143), on peut dire que *corriger* est contrôlé par *me* et que *revenir* est contrôlé par *je*.²⁰

Toutefois, dans certains cas, le sujet PRO de l'infinitif n'est « contrôlé » par aucun élément du contexte. Il doit se déduire alors du contexte (*quelqu'un, des gens*, etc.). Le Goffic (1994 : § 194) parle d'actants non identifiés, inconnus et/ou de peu d'intérêt, ce que nous pouvons voir dans l'exemple qui suit :

(126) *On entend murmurer (quelqu'un) dans la salle voisine.*

où nous observons qu'aucun élément n'indique quel est le sujet de l'infinitif, mais *murmurer* véhicule l'idée d'un procès qui doit forcément être réalisé par un ou plusieurs êtres humains. Par conséquent, nous pouvons associer à *murmurer* un sujet à valeur très générale comme par exemple *quelqu'un*.

En conséquence, ceux qui pensent que l'infinitif a un sujet reconnaissent une proposition subordonnée chaque fois qu'il y a un infinitif. Cependant, cette opinion n'est pas générale, certains grammairiens ne parlent de proposition infinitive que lorsque l'infinitif n'a pas le même sujet que le verbe principal, comme dans (127), où *on* et *les élèves* renvoient à des entités extralinguistiques différentes.

(127) *On entend les élèves murmurer dans la salle voisine.*

À côté de cela, ces grammairiens estiment que l'existence d'une proposition infinitive est aussi étroitement liée au type de verbe introducteur, qui doit appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes²¹ : verbes de perception (*voir, entendre, écouter, regarder, sentir*) plus le présentatif *voici* (provenant du verbe *voir*), verbes factitifs (*faire et laisser*) et verbes causatifs de mouvement (*conduire, emmener*, etc.). Nous considérons pertinent d'ajouter à cette liste le groupe des verbes de connaissance (*savoir, croire, estimer*, etc.) cités par Grevisse et Goosse (2011 : § 902, b) dans leur grammaire.

(128) *On entendait les cloches sonner à grande volée à la cathédrale.*

(129) *Voici l'hiver venir.*

(130) *Je voulais que tu fasses signer ton carnet, Baidi.* (FB, p.95)

(131) *J'emmène les enfants voir un film.*

²⁰ Celle-ci n'est pas la seule interprétation possible. On peut parler aussi de cumul de fonctions. Ainsi, dans (123) *me* jouerait le rôle de COI de *permettre* en même temps que celui de sujet de *corriger*. Pour sa part, *je* dans (124) jouerait le rôle de sujet de *voudrais* et de *revenir*.

²¹ Nous avons décidé de suivre la liste donnée par Riegel *et al.* (2016 : 584). Mais, la liste et/ou la classification interne de cette série de verbes est susceptible de varier en fonction de la grammaire, cf. par exemple Grevisse et Goosse (2011 : § 902, b).

(132) *Je crois savoir que ses résultats se sont dégradés depuis trois ans, justement.* (FB., p.112)

3.2. L'ordre des constituants de la proposition complétive infinitive

Quant à la syntaxe de cette classe de propositions, nous constatons que l'ordre de ses constituants varie en fonction du verbe introducteur.²²

3.2.1. Le verbe introducteur est un verbe de perception et son agent est un GN

Si le sujet et l'infinitif sont de même longueur, les deux ordres sont possibles :

(133) *J'entends les enfants chanter.*

(134) *J'entends chanter les enfants.*

Sinon, le constituant le plus long est ordinairement en dernier lieu :

(135) *J'entends chanter les enfants du voisin du dessous.*

(136) *J'entends les enfants se débattre à grands cris et coups de griffes.*

Si l'infinitif a un COD, l'ordre GN + infinitif (avec ses compléments) est obligatoire :

(137) *J'entends les choristes chanter une belle chanson.*

Il y a des cas où un GN postposé à un infinitif admettant un COD peut être source d'ambiguïté :

(138) *J'ai déjà vu manger des poulets.* (Les poulets peuvent manger ou être mangés) (Le Goffic, 1994 : § 194).

3.2.2. Le verbe introducteur est un verbe factitif et son agent est un GN

Si le verbe introducteur est *faire* et si l'infinitif n'a pas de complément, le GN doit suivre l'infinitif :

(139) *Le professeur fait travailler ses élèves.*

Mais, si l'infinitif présente un COD, le sujet lui est postposé et il est construit avec une préposition (*à* ou *par*) :

(140) *Il fait faire ses maths à son fils jusqu'à 1 heure du matin.*

²² Cf. Le Goffic (1994 : § 194-196), Grevisse et Goosse (2011 : § 903) ou Wagner et Pinchon (1985 : § 353-256)

Si le verbe introducteur est *laisser*, l'ordre est libre :

(141) *Il laisse son fils partir.*

(142) *Il laisse partir son fils.*

Nous avons aussi un complément prépositionnel (*par* ou *de*) avec *se faire* ou *se laisser* :

(143) *Il se fait adorer de tout le monde.*

(144) *Il se laisse influencer par tous.*

3.2.3. Le verbe introducteur est un verbe de mouvement et son agent est un GN

L'ordre est fixe avec les verbes de mouvement : sujet + infinitif (avec ses compléments) :

(145) *J'emmène les enfants voir un film.*

* *J'emmène voir les enfants un film.*

3.2.4. L'agent de l'infinitif est une forme pronominale

Le pronom qui représente l'agent de l'infinitif est antéposé au verbe introducteur :

(146) *J'entends le ruisseau couler > Je l'entends couler.*

(147) *Il laisse sa fille venir > Il la laisse venir.*

(148) *J'avais conduit mes invités voir le fleuve > je les avais conduits voir le fleuve.*

Comme nous pouvons le voir dans (147), le participe passé du verbe support s'accorde en genre et nombre avec le pronom.²³

Enfin, nous avons estimé intéressant de comparer les phrases suivantes :

(149) *J'ai vu les ministres détruire les documents importants*

(150) *J'ai fait faire les devoirs aux enfants*

La pronominalisation²⁴ des GN de ces phrases donne comme résultat : (149a) *Je les leur ai vu détruire* et (150a) *Je les leur ai fait faire*. Nous observons que dans (149a) la pronominalisation de *les ministres* doit se faire au moyen d'un pronom conjoint objet

²³ Il convient de rappeler que le participe passé de *faire* demeure invariable. Cependant, il existe une tendance dans la langue courante à accorder le participe : *ses élèves, le professeur les a faits travailler* (Le Goffic, 1994 : § 196, 2).

²⁴ Cf. Grevisse et Goosse (2011 : § 684).

indirect alors que c'est la forme *les* qui apparaît dans *je les ai vus les détruire*. Ce qui est intéressant, c'est de savoir si l'on est obligé d'employer *leur* parce qu'en français deux pronoms conjoints de même forme ne peuvent pas se trouver l'un à côté de l'autre (**Je les les ai vu détruire*) ou parce que *Je les leur ai vu détruire* correspond à une autre structure, *J'ai vu détruire les papiers aux ministres*, calquée sur celle de *faire*.

3.3. Observations à l'analyse traditionnelle.

3.3.1. Verbes de perception

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, certains linguistes réservent le nom de proposition infinitive aux constructions dans lesquelles l'infinitif a un « sujet » différent de celui du verbe conjugué. La question qu'il faut se poser, c'est si l'on peut affirmer que *les choristes* dans *j'entends les choristes chanter* est un véritable sujet du point de vue syntaxique. À cette question, Mercier-Léca (2009 : 157) ou Le Goffic (1994 : § 192), par exemple, répondent par la négative. En effet, l'idée que le GN qui accompagne l'infinitif est son sujet est contestée par la pronominalisation du GN. En (151), nous observons que la pronominalisation du GN sujet *les choristes* se matérialise en un pronom conjoint sujet *ils*, tandis qu'en (152), elle se fait en *les*, un pronom conjoint d'objet direct.

(151) *Les choristes chantent une chanson.* → *Ils chantent une chanson.*

(152) *On entend les choristes chanter une chanson.* → *On les entend chanter une chanson.* / **On entend ils chanter une chanson.*

Une preuve supplémentaire de la fonction que *les choristes* joue par rapport à *entendre* nous est fournie par l'accord du participe passé : *On a entendu les choristes chanter une chanson.* → *On les a entendus chanter une chanson.*²⁵

Il ne fait aucun doute qu'au niveau sémantico-logique le GN qui accompagne l'infinitif assume la valeur référentielle (agent, patient, siège du procès, etc.) ordinairement associée au sujet. Mais, du point de vue de la syntaxe, nous n'avons pas affaire à un sujet²⁶, mais à un COD du verbe de perception. Par conséquent, dans *On voyait les flammes danser* il faut voir l'expression d'une phrase simple où il y a un verbe à deux compléments: un complément d'objet direct, *les flammes*, et un complément direct, *danser*.

²⁵ L'accord du participe passé est impossible lorsque la forme pronomiale est le COD de l'infinitif : *j'ai entendu chanter une chanson* > *je l'ai entendu chanter*.

²⁶ Wilmet (2010: §199) parle de « pseudo-sujet ».

3.3.2. *Faire et laisser*

Il est aussi possible de mettre en question le statut de la proposition infinitive lorsque le verbe support est un verbe factif. Certains linguistes comme Mercier-Léca (2009 : 99) y voient des périphrases actantielles, qui « marquent les différentes façons dont les partenaires de l'action participent à celle-ci ». Suivant cette approche, nous avons affaire à une phrase simple dont le verbe est composé d'un semi-auxiliaire *faire* ou *laisser*, qui apporte les informations grammaticales, et d'un verbe à l'infinitif qui ajoute la valeur référentielle. Le GN remplit alors sa fonction au sein de ce GV. Nous distinguons trois types :

Les périphrases actantielles causatives où le sujet grammatical est la cause du procès :

- (153) *Le professeur fait travailler ses élèves*
- (154) *La sonnerie a fait voler les plumes de l'édredon.* (FB, p.58)
- (155) *Un corbeau m'a fait lever la tête.* (FB, p.164)

Les périphrases actantielles à sens passive causative où le sujet grammatical est l'agent et la cause (155), le patient (156) ou le bénéficiaire (157) du procès :

- (156) *J'ai élevé la voix pour me faire entendre de Sandra.* (FB, p.203)
- (157) *Il s'est fait opérer.*
- (158) *Il s'est fait faire une décoloration.*

Les périphrases actantielles à sens tolératif, où le sujet grammatical n'est ni l'agent, ni la cause de l'action, mais celui qui permet que quelqu'un d'autre la fasse :

- (159) *Il laisse partir son fils.*
- (160) *Il laisse son ami dormir.*

3.3.3. Verbes de mouvement

Finalement, il y a des grammairiens, comme Denis et Sancier-Château (1994: 300), qui pensent que l'infinitif qui suit certains verbes intransitifs de mouvement ne peut non plus être le noyau d'un GV. Il s'agit d'un emploi de l'infinitif qui est à classer parmi ses emplois nominaux. Ainsi, dans (160) et (161) nous avons aussi une phrase simple qui a un COD, *ma famille*, et un complément, dit « de progrédience », qui exprime le but et qui ne se distingue du complément circonstanciel de but que par l'absence de la préposition.

- (161) *J'ai emmené ma famille visiter la maison et les jardins de Claude Monet.*
- (162) *Je conduis mon ami voir le docteur.*

Comme nous pouvons le voir, il existe une multiplicité de positions théoriques par rapport à l'existence de la proposition complétive infinitive, si bien que presque toutes les structures proposées par la grammaire traditionnelle peuvent être remises en cause.

Conclusion

Ce mémoire de fin d'études nous a permis de constater que les propositions subordonnées complétives constituent une classe hétérogène qui se prête à des dénominations et des approches fort variées.

En ce qui concerne les propositions complétives conjonctives, nous avons vu que la langue dispose de deux subordonnants qui se trouvent en distribution complémentaire et que l'emploi de *que* ou de *ce que* dépend du type de construction exigée par le verbe dont la subordonnée dépend. Nous avons étudié le fonctionnement de *ce que* précédé de préposition et, au moyen de tests syntaxiques, nous avons cherché à prouver que la préposition ne fait pas partie du subordonnant. De même, nous avons analysé les valeurs que l'on peut attribuer au premier segment de la locution conjonctive. Pour ce qui est de *que*, notre corpus nous a fourni des données qui nous ont permis de montrer qu'il existe une tendance à le supprimer dans l'usage des adolescents des banlieues et nous avons essayé d'identifier les raisons qui pourraient se trouver à l'origine de ce phénomène. Nous avons également abordé l'alternance entre le deux subordonnants mentionnés et signalé dans quels cas elle est possible et quels sont les jugements de valeur qui y sont associés. Ensuite, nous avons porté notre attention sur les fonctions que jouent les complétives, qui, étant donné le statut nominal de celles-ci, coïncident dans leur presque totalité avec celles qu'un GN peut assumer. Ainsi, nous avons noté la fréquence élevée de ces structures dans la langue, qui jouent, rappelons-le, le plus souvent la fonction complément d'objet direct (68% des cas). En revanche, d'autres complétives, comme la complétive sujet, sont utilisées à moindre échelle et réservées plutôt à la langue soutenue. De même, nous avons vu que l'existence des fonctions attribut du sujet et complément de l'adverbe est fortement remise en question. En dernier lieu, il a été aussi question du choix du mode dans les complétives. Nous avons passé en revue les principaux facteurs qui déterminent le choix du mode. Ainsi, nous avons relevé que le choix de l'indicatif ou du subjonctif dépend dans la plupart des cas de la modalité et/ou de la nature des verbes support. Mais nous avons constaté qu'il faut tenir compte d'autres facteurs, à savoir, la place qui occupe la complétive dans la phrase, la prise en charge de ce qui est dit, la polysémie du verbe support et le subordonnant utilisé.

En ce qui concerne la proposition complétive infinitive, nous avons vu à quel point il s'agit d'une question problématique, qui donne naissance à des analyses divergentes et incompatibles. C'est une construction dont la nature ne fait pas l'unanimité parmi les linguistes. Pour la grammaire générative, il y a une complétive là où il y a un infinitif dépendant d'un verbe support ; pour la grammaire traditionnelle, on ne peut parler de complétive infinitive que lorsqu'elle présente un « sujet » différent de celui du verbe support. Après avoir étudié les propriétés de ces dernières structures (types de support, ordre des constituants), nous avons montré comment l'analyse traditionnelle peut être aussi remise en cause, car, au lieu d'une phrase complexe, il est possible de voir une phrase simple avec les verbes de perception, les factitifs *faire* et *laisser* et les verbes de mouvement. Ce qui conduit à réduire l'existence de la proposition complétive infinitive à petit nombre de cas.

Finalement, nous aimerions souligner que, pour nous, l'aspect le plus enrichissant de ce travail, c'est l'étude contrastive entre la description théorique et l'usage pratique de la langue tel que notre corpus nous l'a offert. C'est précisément cela qui nous a permis d'avoir une vision globale du fonctionnement des complétives conjonctives et des complétives infinitives.

Références bibliographiques

- BÉCHADE, H.-D. (1994), *Grammaire française*. Paris : Presses universitaires de France.
- BÉCHADE, H.-D. (1986), *Syntaxe du français moderne et contemporain*. Paris : Presses universitaires de France.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (1990), *Le français parlé : études grammaticales*. Paris : Editions du Centre National de la Recherche Scientifique.
- BOUTIN, A. B. (2007), « *De et que* subordonnats, et variation en français », *Études de Syntaxe français parlé, français hors France, créoles*. Vol. 57, p.57-67. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.4000/linx.280>, (consulté le 10 mai 2016).
- CALAS, F. et ROSSI, N. (2001), *Questions de grammaire pour les concours*. Paris : Ellipses.
- CHEVALIER, J.-Cl. et al. (1988), *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.
- CHISSL, J.-L., FILLIOLET, J. et MAINGUENEAU, D. (1978), *Linguistique française : initiation à la problématique structurale. t.2, Syntaxe, communication, poétique*. Paris : Hachette.
- DELBECQUE, N. et LAMIROY, B. (1999), « La subordinación sustantiva: las subordinadas enunciativas en los complementos verbales », en I. Bosque y V. Demonte (dirs.), *Gramática descriptiva de la lengua española*. Madrid : RAE/Espasa Calpe, pp.1965-2081.
- DENIS, D. et SANCIER-CHÂTEAU, A. (1994), *Grammaire du français*. Paris : Librairie Générale Française.
- ELUERD, R. (2008), *Grammaire descriptive de la langue française*. Paris : Armand Colin.
- GARDES-TAMINE, J. (1988), *La grammaire. 2, Syntaxe*. Paris : Armand Colin.
- GARY-PRIEUR, M.-N. (1985), *De la grammaire à la linguistique : l'étude de la phrase*. Paris : Armand Colin.
- GREVISSE, M. et GOOSSE, A. (2011), *Le Bon Usage : Grammaire française*. 15^e éd. Paris : De Boeck-Duculot.
- GROSS, M. (1975), *Méthodes en syntaxe : régime des constructions complétives*. Paris : Hermann.
- GROSS, M. (1968), *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*. Paris : Larousse.

- GUIRAUD, P. (1970) *La syntaxe du Français*. 4^e éd., Paris : Presses universitaires de France.
- LARREYA, P. et RIVIERE, C. (2014), *Grammaire explicative de l'anglais*. 4^e éd., Paris : Pearson France.
- LE GOFFIC, P. (1994), *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- LE QUERLER, N. (1994), *Précis de syntaxe française*. Caen : Presses universitaires de Caen.
- MAINIGUENEAU, D. (1999), *Précis de grammaire pour les concours*. 3^e éd., Paris : Dunod.
- MAINIGUENEAU, D. (1994), *Syntaxe du Français*. 2^e éd., Paris : Hachette.
- MAINIGUENEAU, D. (2009), *Aborder la linguistique*. Paris : Seuil.
- MARCOS MARÍN, F. (1980), *Curso de gramática española*. Madrid : Cincel.
- MERCIER-LÉCA, F. (2009), *30 questions de grammaire française*. Paris : Armand Colin.
- NEVEU, F. (2009), *Lexique des notions linguistiques*. Paris : Armand Colin.
- RADHOUANE, N. (2007), *Syntaxe descriptive*. Louvain-la-Neuve : Bruylant Academia.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch. et RIOUL, R. (2016), *Grammaire méthodique du français*. 6^e éd., Paris : Presses universitaires de France.
- SANDFELD, K. (1965), *Syntaxe du français contemporain. Vol. 2, Les propositions subordonnées*. 2^e éd., Genève : Droz.
- SANDFELD, K. (1965), *Syntaxe du français contemporain. Vol.3, L'infinitif*. 2^e éd., Genève : Droz.
- SHYLDKROT, H. B.-Z. (2008), «Complétives introduites par Prep que P vs Complétives introduites par Prep ce que P», *Langue française*. Vol. 157, 1, pp.106-122. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.3917/lf.157.0106>, (consulté le 10 mai 2016).
- SOUTET, O. (2000), *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys.
- SOUTET, O. (1989), *La syntaxe du français*. Paris : Presses universitaires de France.
- TESNIÈRE, L. (1965), *Éléments de syntaxe structurale*. 2^e éd., Paris : Klincksieck.
- WAGNER, R. L. et PINCHON J. (1985), *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.
- WALTER, H. (2001), *Honni soit qui mal y pense*. Paris : Robert Laffont.

- WEINRICH, H. (1989), *Grammaire textuelle du français*. Paris : Didier Hatier.
- WILMET, M. (2010), *Grammaire critique du français*. 5^e éd., Bruxelles : De Boeck-Duculot.